

NOR : EHN0300531AC

Par arrêté n° 315 CM du 12 mars 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 2-03 CA/HN du 11 mars 2003 du conseil d'administration de Heiva Nui adoptant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de Heiva Nui pour l'exercice 2003, arrêté à la somme de *trois cent cinquante-deux millions sept cent cinquante mille francs pacifiques* (352.750.000 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

	<i>En dépenses</i>	<i>En recettes</i>
- Section de fonctionnement	342.750.000	352.750.000
- Section d'investissement	<u>10.000.000</u>	<u> </u>
<i>Total général</i>	<u>352.750.000</u>	<u>352.750.000</u>

NOR : CMA0300416AC

Par arrêté n° 316 CM du 12 mars 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 1-2003 CMA du 6 février 2003 du conseil d'administration du Centre des métiers d'art arrêtant le budget primitif pour l'exercice 2003 à la somme de *cent treize millions cinq cent vingt-sept mille huit cent vingt-six francs pacifiques* (113.527.826 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

	<i>En dépenses</i>	<i>En recettes</i>
- Section de fonctionnement	104.310.352	94.342.474
- Section d'investissement	<u>9.217.474</u>	<u>19.185.352</u>
<i>Total général</i>	<u>113.527.826</u>	<u>113.527.826</u>